



## Prise de position relative à l'application du Dry Needling

Le Dry Needling est une méthode de soins physiothérapeutique visant à diminuer les douleurs myofasciales et à améliorer la fonction locomotrice. Il contribue à réduire les douleurs, à augmenter la mobilité et, ainsi, à améliorer la qualité de vie des patient·e·s. Par ailleurs, il s'agit d'une technique invasive exigeant un travail précis, des connaissances approfondies en anatomie et en physiologie, de très bonnes aptitudes palpatoires, ainsi que des heures d'entraînement pratique. Dans ce contexte, la sécurité des patient·e·s demeure une priorité absolue. Il est d'autant plus important qu'une méthode invasive comme le Dry Needling soit uniquement pratiquée par des spécialistes dûment qualifié·e·s.

Le Dry Needling est la seule approche invasive autorisée en physiothérapie. L'autorisation ne repose pas sur un cadre légal ou contractuel, mais sur une recommandation de la Conférence des directrices et directeurs de santé (CDS) de 2012. Cette recommandation a été adoptée et mise en œuvre par tous les cantons. Le principe sous-jacent est clair: les physiothérapeutes sont autorisé·e·s à recourir au Dry Needling dans toute la Suisse à condition de satisfaire aux exigences préalables requises. Les prescriptions mentionnées dans la recommandation doivent être strictement respectées. La branche de la physiothérapie ne doit pas mettre en péril la confiance et l'acceptation des cantons à la suite d'une utilisation abusive.

### Exigences en matière de qualification

Conformément à la recommandation de la CDS, les physiothérapeutes peuvent uniquement recourir au Dry Needling à condition de satisfaire aux exigences suivantes:

1. **Reconnaissance par la CRS**
  2. **Formation standardisée complète en Dry Needling**
  3. **Preuve de l'obtention d'un diplôme en Dry Needling**
  4. Selon le canton, une **autorisation pour la pratique du Dry Needling** doit être obtenue.
- Veuillez-vous renseigner directement auprès du département compétent de votre canton.

La formation requise doit répondre à des critères centraux précis:

- **Au moins 55 heures d'enseignement pratique.**  
Ce volume horaire englobe la dispense de cours structurés, la démonstration par des instructeurs ou instructrices, ainsi que l'entraînement répété aux techniques du Dry Needling, y compris l'application clinique sur l'ensemble des muscles concernés sous supervision. Par expérience, la maîtrise de la technique implique environ 70 muscles répartis sur tout le corps. Une formation limitée à quelques parties du corps ne suffit pas pour répondre à ce critère.
- **Des bases théoriques et une réflexion scientifique** sont nécessaires en complément des heures de formation pratique.
- **Supervision par des instructeurs et instructrices professionnel·le·s** afin de garantir une maîtrise sûre de la technique.
- **Obtention obligatoire d'un diplôme** venant sanctionner à la fois les connaissances théoriques et les aptitudes pratiques.



Ces critères constituent le strict minimum à respecter afin de garantir la sécurité des patient·e·s et la qualité des soins. Il incombe aux physiothérapeutes de choisir une formation qui réponde à ces exigences. Les formations majoritairement théoriques ou courtes ne suffisent pas pour satisfaire aux exigences techniques.

Pour les patient·e·s, ces normes et exigences garantissent des soins de grande qualité, sûrs, efficaces et dignes de confiance. Pour les physiothérapeutes, elles soulignent leur responsabilité dans le choix de formations structurées adéquates. Le recours au Dry Needling sans qualification ad hoc peut avoir des conséquences sur le plan de la responsabilité civile et de la politique sanitaire et risque de compromettre l'autorisation de la méthode pour l'ensemble de la branche.

01.09.2025, Physioswiss